

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2026/45**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>35</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>13/04/2026</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaients Présents (32) :** Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI –Joseph GALLETI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI –Christophe GRAZIANI – Isabelle GUIDONI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Corinne MATTEI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – François MONTI - Rose MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Pierre Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Frédéric RAO – Alexandra SAMPIERI - Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

**Pouvoirs (3) :** Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GUIDONI – Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Patrick GIGON donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

**Absents (2) :** Pierre NATALI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

**Objet de la délibération : Budget primitif – Exercice 2026 – Budget principal M57 (40000)**

Monsieur André LUCCIONI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-2 à L 2343-2 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°2026-37 du 09 avril 2026 portant tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 ;

**Vu** le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

**Vu** la délibération 2026-44 du 27 avril 2026 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

**Vu** la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles », afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales)

**Vu** le plan pluriannuel d'investissement (PPI) élaboré en 2024, actualisé sur la période 2025-2028 et recalibré sur la période 2026-2029,

**Considérant** que le budget primitif 2026 est élaboré conformément aux principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité et d'équilibre réel ;

**Considérant** que le budget primitif doit être voté en équilibre réel, les recettes couvrant l'intégralité des dépenses

**Considérant** que la section d'investissement peut être votée en suréquilibre, les recettes excédant les dépenses conformément aux dispositions réglementaires,

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20260427-2026-45-BF  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/04/2026

.../...

**Considérant** que le plan pluriannuel d'investissement constitue un document de programmation financière permettant d'assurer la soutenabilité et la cohérence des investissements de la collectivité à moyen terme,  
**Considérant** que le budget primitif 2026 s'inscrit dans la trajectoire définie par le PPI recalibré 2026-2029,  
**Considérant** que le suréquilibre constaté en section d'investissement s'explique notamment par une programmation pluriannuelle des opérations, certaines recettes étant mobilisées dès 2026 alors que les dépenses correspondantes s'échelonneront sur plusieurs exercices,  
**Considérant** que ce décalage temporel entre encaissement des recettes et réalisation des dépenses est inhérent à la gestion pluriannuelle des investissements et ne remet pas en cause la sincérité ni l'équilibre réel du budget,

Après avoir examiné le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Marana Golo

Le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2026 du budget principal (M57) arrêté comme suit :
  - Section de fonctionnement
    - Dépenses : 35 049 106.57 €
    - Recettes : 35 049 106.57 €
      - Equilibre réel
  - Section d'investissement
    - Dépenses : 13 307 797.52 €
    - Recettes : 20 604 253.77 €
      - Suréquilibre de : 7 296 456.25 €
- PRECISE que le suréquilibre de la section d'investissement est également justifié par l'inscription du budget dans une logique pluriannuelle conforme au plan pluriannuel d'investissement 2026-2029, caractérisée par :
  - Une programmation échelonnée des dépenses d'équipement,
  - Un encaissement anticipé de certaines recettes (subventions, autofinancement),
  - Et un pilotage global de l'équilibre financier à l'échelle pluriannuelle, garantissant la soutenabilité financière de la collectivité.
- AUTORISE le Président à procéder à l'exécution du budget

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Monsieur Jean DOMINICI**